

COMMUNE DE L'ESTRECHURE
SEANCE DU 28 juin 2013

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2013

Le 19 juin 2013, convocation du Conseil Municipal du 28 juin 2013 à 20h30.

ORDRE DU JOUR :

ORDRE DU JOUR :

- 1- Admissions en non valeur
- 2- Atesat 2013
- 3- Convention de partenariat site du Pont du Gard
- 4- Annulation taxe sur les logements vacants
- 5- PNC
- 6- RODP France TELECOM
- 7- RODP ELECTRICITE

Questions diverses

**MEMBRES DU
CONSEIL EN
EXERCICE : 11**

L'an 2013 le 28 juin 2013 à 20h30, le conseil municipal de la commune de l'Estréchure s'est réuni en séance ordinaire à la mairie.

Etaient présents : Claudine BROSSARD, Françoise DEL BUCCHIA, Jean-Paul DURAND, Maurice HILAIRE, Annie IBANEZ, Michèle LARGHI, Bernadette MACQUART, Guy TOUREILLE.

**MEMBRES DU
CONSEIL
PRESENTS : 8**

Etaient absents : Philippe JACOB, pas de procuration, Claudie ROLAND, pas de procuration, Hélène HILAIRE, procuration à Maurice HILAIRE.

Secrétaire de séance : Guy TOUREILLE

Madame le Maire fait lecture du compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal qui est approuvé à l'unanimité.

**ADMISSIONS EN
NON VALEUR**

Madame le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Rey, receveur, a communiqué des états d'admission en non-valeur, et qu'il précise qu'il est de l'obligation du conseil municipal de constater la non-valeur et de passer les écritures budgétaires.

Il s'agit de deux admissions en non-valeur, l'une pour un montant de 2 083,26 €, l'autre pour un montant de 1 233,43 €.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de constater la non-valeur et de passer les écritures budgétaires pour ces deux montants respectifs de 2 083,26 € et de 1 233,43 €.

ATESAT

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la mission d'ingénierie publique de l'ATESAT (assistance technique de l'Etat, Direction Départementale des Territoires et de la Mer), qui se traduit par une mission de conseil et une assistance dans les domaines de l'aménagement, de l'habitat, de la voirie et des ouvrages d'art.

Cette convention annuelle étant arrivée à échéance le 31 décembre 2012, il convient de signer une nouvelle convention, qui, compte tenu des éventuelles évolutions législatives est limitée à l'année 2013.

Suite cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal demande à bénéficier de l'ATESAT à partir du 1^{er} janvier 2013, approuve à l'unanimité le projet de convention et autorise Madame le Maire à la signer.

**CONVENTION
PARTENARIAT
SITE DU PONT
DU GARD**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le Conseil d'Administration du Site du Pont du Gard propose une convention de partenariat dont la contrepartie pour la commune est d'assurer la promotion du Pont du Gard. En échange toutes les familles gardoises bénéficieront de la gratuité totale d'accès au site (une carte d'abonnement par famille et par habitation).

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet de convention avec le Site du Pont du Gard et autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce partenariat.

COMMUNE DE L'ESTRECHURE
SEANCE DU 28 juin 2013

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'une délibération d'assujettissement des logements vacants depuis plus de cinq ans à la taxe d'habitation a été votée par le conseil municipal le quinze septembre 2006. Madame le Maire propose d'annuler cette délibération ; en effet, cette taxe est justifiée dans les communes de plus grande importance, et où l'offre de logements n'est pas suffisante. Il faut rappeler que les demandes de logements depuis quelques années sont devenues très rares. Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'annulation de la délibération du quinze septembre 2006 concernant l'assujettissement des logements vacants depuis plus de cinq ans à la taxe d'habitation

Madame le Maire propose de prendre une délibération afin que la commune perçoive la redevance d'occupation domaine public due par France Telecom pour l'année 2013.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la perception de la RODP France Telecom pour l'année 2013, suivant le tableau ci-après :

<u>TYPE OCCUPATION</u>	<u>QUANTITE</u>	<u>TARIF ACTUALISE 2013</u>	<u>REDEVANCES 2013</u>
<u>ARTERE AERIENNE</u>	4.598 km	53.33 €/km	245.21 €
<u>ARTERE EN SOUS-SOL</u>	0.975 km	40.00 €/km	39.00 €
<u>EMPRISE AU SOL</u>	0.50 m ²	26.66 €/km	13.33 €
<u>TOTAL DU POUR 2013 :</u>			297.54 €

RODP ELECTRICITE

Madame le Maire propose de prendre une délibération afin que la commune perçoive la redevance d'occupation domaine public électricité, pour un montant de 193 €. Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la perception de la RODP électricité pour un montant de 193 €.

Fin de la séance à 22 heures.

Le Maire
Bernadette MACQUART

COMMUNE DE L'ESTRECHURE
SEANCE DU 28 juin 2013

**COMMUNE DE L'ESTRECHURE
SEANCE DU 28 juin 2013**

ORDRE DU JOUR :

- 1- Admissions en non-valeur**
- 2- Atesat 2013**
- 3- Convention de partenariat site du Pont du Gard**
- 4- Annulation taxe sur les logements vacants**
- 5- PNC**
- 6- RODP France Telecom**
- 7- RODP Electricité**

Questions diverses :

Claudine BROSSARD

Françoise DEL BUCCHIA

Jean-Paul DURAND

Hélène HILAIRE

Maurice HILAIRE

Annie IBANEZ

Philippe JACOB

Michèle LARGHI

Bernadette MACQUART

Claudie ROLAND

Guy TOUREILLE

COMMUNE DE L'ESTRECHURE
SEANCE DU 28 juin 2013

COMMUNE DE L'ESTRECHURE
SEANCE DU 28 juin 2013

COMMUNE DE L'ESTRECHURE
SEANCE DU 28 juin 2013